



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

06.07.2025

**Titre du projet du marché:**

Contrats-cadres Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage (BAMO), Suisse romande

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#18612

**N° de la publication SIMAP:**

#18612-01

**Date de publication SIMAP:**

30.06.2025

**Adjudicateur:**

SBB CFF FFS Achats projets de construction Région Ouest

Rue de la Gare de Triage 7

1020 Renens - Suisse

+41790000000

laurent.peronnet@sbb.ch

**Organisateur:**

SBB CFF FFS Achats projets de construction Région Ouest

Rue de la Gare de Triage 7

1020 Renens - Suisse

+41790000000

laurent.peronnet@sbb.ch

**Inscription:**

Pour accéder à l'événement d'achat sur SAP Ariba, les intéressés s'inscrivent via le formulaire « Participation à l'appel d'offres public (SIMAP) // [https://url.sbb.ch/simapformular\\_fr](https://url.sbb.ch/simapformular_fr) avec les informations suivantes :

Doc-ID DOC2575511417

Contrats cadres pour prestations d'aide au maître d'ouvrage, Suisse Romande

**Visite:**

Pas de visite prévue

**Questions:**

16.07.2025, sur simap

**Rendu documents:**

01.09.2025, le timbre postal fait foi.

Soumission de l'offre dans le SAP Ariba.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Spécialité engagée BAMO

**Description détaillée des prestations / du projet:**

L'objectif est d'établir un contrat-cadre pour l'exécution – en fonction des besoins de CFF SA – de petits mandats de prestations en matière d'Assistance au Maître d'Ouvrage réalisée sur toutes les étapes d'un projet.

Le nombre de projet en Suisse romande est en forte augmentation ces prochaines années. Cette situation engendre une insuffisance des ressources internes aux CFF. Afin de combler cette insuffisance de ressources, les CFF souhaitent confier des prestations d'AMO à des prestataires externes. Un contrat cadre est ainsi mis au point afin de compléter les ressources nécessaires aux besoins de chaque projet.

La présente procédure d'appel d'offres comprend 2 lots :

- Le lot 6.1 comprend 2/3 des besoins en prestations d'aide au maître d'ouvrage
- Le lot 6.2 comprend 1/3 des besoins en prestations d'aide au maître d'ouvrage

Une entreprise ne peut pas être adjudicataire des deux lots. L'ordre d'adjudication des lots est le suivant : 6.1 puis 6.2.

**Communauté de mandataires:**

Admise.

**Sous-traitance:**

Non admise.

**Mandataires préimpliqués:**

Pas de mandataires préimpliqués

**Comité d'évaluation ou Jury:**

Pas mentionné. Les membres du comité d'évaluation sont soumis à des déclarations d'impartialité (art.3. al.2 OMP). Toutefois, il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres.

**Conditions de participation:**

Inscription au SAP Ariba (cf inscription)

**Critères d'aptitude:**

Q1 : Capacité suffisante pour exécuter le marché

EM1: Qualification suffisante des personnes-clés

Sont considérées comme personnes-clés :

- chef de projet d'Assistance au Maître d'Ouvrage
- adjoint au chef de projet d'Assistance au Maître d'Ouvrage

EM2: Sécurité

Les personnes-clés doivent disposer de l'attestation «Autoprotection Déplacement sur les voies».

**Critères d'adjudication / de sélection:**

A1: Analyse du marché (20%)

- Organisation de l'équipe prévue 15%
- Développement durable écologique 5%

A2: Aptitudes des personnes-clés prévues (50%)

Sont considérées comme personnes-clés:

- chef de projet d'Assistance au Maître d'Ouvrage 25%
- adjoint au chef de projet d'Assistance au Maître d'Ouvrage 20%

A3: (Optionnel) Connaissances BIM 5%

A4: Prix 30%, méthode T200

Les critères sont notés sur une échelle de 1 à 5.

**Indemnités / prix:**

-

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux/objectifs est suffisante. Les documents de l'appel d'offres contiennent un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

- La pondération des critères d'adjudication n'est pas claire. La somme des pondérations des sous critères J5.1 (25%) et J5.2 (20%) ne donne pas la pondération du critère A2 (50%). Le critère A3 est noté comme optionnel, sans plus d'explication.
- Les membres du comité d'évaluation ne sont pas mentionnés. Il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres. Toutefois, les membres du comité pour les marchés CFF sont soumis à des déclaration d'impartialité (art.3.al.2 OMP).

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



# **CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes